

Certificat de garantie



Cher installateur, merci de la confiance que vous accordez à Consolar.

En achetant nos produits, vous avez trouvé un partenaire qui accorde beaucoup d'importance à l'efficacité de l'installation, la qualité et l'impact sur l'environnement. Pour ces raisons, nous vous proposons l'extension de garantie Consolar suivante.

ATTENTION !

L'extension de garantie de Consolar n'est valide que si le document est signé et envoyé dans les délais !

- ✓ 1. Signature du client final
- ✓ 2. Signature de la société exécutante
- ✓ 3. Procès-verbal d'entretien (1 page)
- ✓ 4. Envoi dans les quatre semaines après la date de facturation

Client final

En signant, je confirme les points suivants :

- L'installation a été montée et mise en service par l'installateur indiqué ci-dessous.
- J'ai été informé de l'entretien annuel de l'installation p.ex. : dans le cadre d'un contrôle du chauffage.
- J'ai reçu des instructions conformément aux points du procès-verbal de réception relatifs au fonctionnement et à l'utilisation de l'installation solaire.
- J'ai reçu la documentation technique et les instructions d'installation relatives au produit.

Installateur

En signant, je confirme les points suivants :

- Le montage, la mise en service et la réception de l'installation ont été réalisés conformément à la documentation technique et aux instructions d'installation et intégralement documentés dans le procès-verbal de réception et d'entretien.
- Je propose à l'acheteur un entretien annuel.

**Veillez renvoyer le certificat de garantie complété par fax ou courrier postal à Consolar Francfort.
Merci de votre collaboration !**

Extension de garantie Consolar

CALORIO:	5 ans
INTEGRO:	5 ans
TUBO 12:	10 ans contre le bris de verre** <small>**dû à un choc thermique au gel ou à la grêle (si aucune assurance du client final ne couvre les dégâts)</small>
Accumulateur :	5 ans
Régulateur :	2 ans
Stations solaires :	5 ans
Amortisseur coup de bélier :	2 ans
Vase d'expansion à membrane :	2 ans
Mitigeur :	2 ans
Résistance électrique :	2 ans
LENIUS :	2 ans

Dans les délais susmentionnés, Consolar éliminera les défauts existants à sa propre discrétion en réparant les défauts ou en remplaçant la marchandise livrée. Les frais de transport, d'installation et de mise en service ainsi que d'éventuelles demandes en dommages-intérêts ne sont toutefois pas pris en charge.

Veillez envoyer à Consolar Francfort un exemplaire du certificat de garantie signé par vous-même et le client final ainsi que de la première page du procès-verbal de réception et d'entretien par fax ou courrier postal dans un délai de quatre semaines suivant la date de facturation. Vous devez conserver le certificat de garantie signé avec le procès-verbal de réception et d'entretien et en fournir un exemplaire au client final. Pour bénéficier de l'extension de garantie de Consolar, les deux documents doivent être signés et renvoyés dans les délais susmentionnés.

Client final

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal/Localité : _____
Téléphone : _____
Type d'installation (accumulateur/collecteur) : _____
Signature : _____

Installateur

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal/Localité : _____
Téléphone : _____
Signature : _____